

LE TIR A LA CIBLE



Premier marqueur. — Tu ne me dis pas que la balle t'a passé dans les cheveux ?

Second marqueur. — C'est comme je te le dis. Si je n'avais pas eu les cheveux si longs, je l'avais dans la tête.

RAVAUDERASSERIES ET EFFAROU-
CHAILLONNADIES

Les lecteurs du *Samedi* pourront juger, par la lecture du testament qui suit, du courage et de l'énergie qu'a dû déployer l'auteur pour s'amasser une telle quantité de choses antiques.

Je me suis tout à coup trouvé en possession de ce précieux document — je ne me rappelle plus dans quelle circonstance — Il y a quelque dix-huit mois.

Ce testament qui avait été fait par le vieux *Ric*, du Petit Village, probablement à l'article de la mort, se résume comme suit :

“ Etant déjà très avancé en âge et sur le point de mourir, et ayant en ma possession une immense fortune, je dispose de mes biens comme suit, savoir :

Premièrement. — Je lègue à l'aîné de mes fils, *Cucufas*, en récompense de son grand amour pour moi : la moitié de ma propriété, située dans le Canton de Roule-Billot, laquelle propriété ne m'a jamais appartenu ; je lui donne en outre une demi-douzaine de couteaux pas de manches et de fourchettes sans fourchons, qu'il sera obligé d'acheter avec son propre argent s'il en a ; je lui lègue aussi la moitié de mon cheval gris qui ne possède plus que des mauvaises pattes, et qui est aveugle depuis près de trente ans, lequel cheval je n'ai jamais pu parvenir à m'acheter ; à condition qu'il — mon fils — en prenne bien soin et qu'il s'en serve pour me conduire jusqu'à ma dernière demeure.

Deuxièmement. — Je lègue au deuxième de mes fils, *Arbogaste*, l'autre moitié de ma propriété de Roule-Billot, avec une maison à huit coins, érigée le long de la rivière Babousechée, laquelle maison n'est pas encore bâtie ; à part cela je lui donne une vieille faulx qui n'a jamais eu de manche, et qu'il trouvera quelque part abandonnée le long d'un fossé dans le champ de mon voisin.

Je lui lègue encore, en sus ; une vieille valise sans couvercle ; trois douzaines de chaussons reprisés ; un bureau de toilette en noyer blanc d'Italie ; quatre verges de bouragan couleur de

rose-vert-pomme ; une roquette de sirop des Isles de la Madeleine ; un petit pain blanc pas cuit ; quatre arpents de terre ensemencés de graines de mal de tête ; et une paire de bottes sauvages faites à la babiche.

Troisièmement. — Je lègue au troisième de mes fils, *Cénobiarche*, l'autre moitié de mon cheval gris, dont il pourra se servir quand son frère ainé n'en aura plus besoin ; une grange qui n'a pas de couverture, que j'ai bâtie il y a cinquante ans, près de la seigneurie de Liche-Pain ; une demi-douzaine de harengs boucanés, qu'il sera obligé de tuer au fusil dans la plaine de Brise-Culotte ; une aéline à percer des trous de bâtons de traîne ; une paire de bottes à sept lieues le pas ; quatre-vingt-dix-huit cuillers fondues par la St Germain ; une corde à virer le vent ; trente-six chandelles de suif de grenouilles ; un veau du printemps âgé de sept ans ; et la tounure de quatre moutons de Mérinos, pourvu que la laine ne soit pas trop longue.

Quatrièmement. — Je lègue à mon quatrième fils, *Smaragde*, mon verger de cerises du Haut-Canada, où il ne pousse que des racines de chien-dent ; une partie de mon champ de graine de trèfle jaune-écarlate ; deux minots et demi de pommes de terre cuites à la broche ; cinq verges et trois quarts d'étoffe du pays, pour faire des tapis cirés de Bruxelles ; quatre assiettes à soupe en coton barré ; la moitié d'une plaque de mon vieux poêle de cuisine ; deux paire de pantalons sans boutons ; une chemise en peau de maringouin ; une autre paire de pantalons en écorce de houleau ; une bouteille vide remplie d'un remède infallible contre la coqueluche américaine ; une chaise boîteuse qui n'a plus de dossier ; et le rasoir avec lequel j'avais l'habitude d'éplucher mes patates.

Cinquièmement. — Je lègue à mon cinquième fils, *Curraciolo*, quarante douzaines de bottes de foin coupé au couteau ; vingt-six graines de betterave, couleur sang de bœuf, semées pendant le croissant de la lune ; un chapeau de castor en tweed écossais ; une barre de fer pliée en quatre ; une cheminée de lampe cassée dont les morceaux ont été jetés dans la rivière ; la maison que je me proposais de bâtrir sur la montagne de Tibiche ; un parapluie à trente six baleines ; deux livres et demie de poivre rouge du Labrador ; un quintal de morue sèche mangée par les rats ; une charrette à haridelle dont les deux roues sont absentes depuis longtemps ; une vieille redingote trouée dans les côtés ; une pipe en écume de rivière ; une commode en ferblanc double ; deux sacs vides de sel remplis de sucre de betteraves ; un four à cuire de la galette d'orge ; trois douzaines de tasses à thé en cuir de Russie ; et une salière à poivre en feuilles de pommier, lesquels articles n'ont jamais existé.

Sixième. — Je lègue à mon sixième fils, *Trapabore*, deux fioles de sirop de gomme de sapin argenté, pour faire des pains d'épice ; un fusil sans plaque ; un vieux crachoir défoncé ; une camisole de coton barré en paille chinoise ; une paire de chaussures neuves qui n'ont plus de semelles ; quatre minots de blé-d'inde rouge lessivé au savon du pays ; un râteau à sept manches ; une charrue à vingt-huit manches ; un sac à tabac en épine rouge séché à l'ombre ; quarante deux douzaines et demie de crayons de plomb en encres de Chine ; une douzaine de verres à bière fondues au soleil pendant la nuit ; deux paniers percés avec lesquels j'avais l'habitude de charroyer de l'eau ; une lampe en couleur avec cheminée en fer battu ; une paire de mitaines à grands rebords ; et un pot à l'eau en flanelle rouge, argenté en plomb.

Septième. — Je lègue à mon septième fils, *Tugdualde*, une verge et demie de patience emportée ; un moulin pour apprendre à faire des hommées gens ; une bouteille contenant un liquide pour faire disparaître les bonnes qualités ; cinq-cent-soixante-quinze livres de pattes de maringouins rôties à la gelée ; deux onces d'essence de dents de crapaud ; une roquette d'esprit de ferme ta gueule ; vingt-cinq verges de flanelle du pays tricoté au rasoir ; et trois manches à balais macadamisés en pierre rouge.

Huitième. — Je lègue à ma fille, *Catalastide*, une chopine de mauvais temps ; quatre douzaines

de boîtes de noir à soulier vert olive ; une vieille chatte du temps passé ; deux verges de casimire jaune crème ; une paire de manchettes cousues à l'envers ; trois quarterons de déuge universel ; un bric-à-brac en drap de la Pointe aux Esquiniaux ; quatre paires de bas de laine en coton jaune de la Martinique ; deux douzaines de serviettes en verre taille ; une douzaine de couteaux et fourchettes en plomb couleur de rose, avec manche en poil de chèvre ; vingt quatre rouleaux de fil de soie en écorce de cèdre ; une table de salon en cuir forgé ; vingt sept livres de sucre granulé, en bois d'ébène blanchi au four ; un pot à l'eau en coquilles de noix du Brésil ; un collier en perles de bois monté en broche, et quatre-vingt-dix-neuf petites casseroles en terre cuite pour faire de la galette de sarrasin.

Neuvième. — Je lègue à Martin la Tinette, quatre cents livres de bon beurre frais, fait au soleil de nuit dans le cap de Jérémie ; une paire de culottes en drap d'automne ; une blouse en feuille de blé-d'inde blanche ; une veste en cuir de bluets ; et un râteau à ramasser des graines de manche de fouet.

Dixième. — Je lègue à Baptiste Ruest dit Lagalette, une paire de mains en toile d'araignée, pour prendre sans permission ; trente-six oignons dans le jardin du Bonhomme Tirzin ; deux arpents de pieux et piquets de clôture pour allumer son poêle ; une demi-douzaine de navets blancs, chippés à onze heures du soir, le long de la route ; un appendice nasal pour flairer les gens qui pourraient le surprendre ; un carré de carottes dans le jardin de la prison ; deux douzaines de choux bien pommés dans la covo du premier venu ; et une paire de bottes sauvages pour se sauver plus vite.

Onzième. — Le Bonhomme Ric avait encore une certaine quantité d'effets qui réclameraient un trop long espace pour pouvoir être énumérés ici, et qu'il léguait à différentes personnes.

Douzième. — Le testateur, me nommait son exécuteur testamentaire, avec une rente viagère de trois centins par an. J'ai disposé de la moitié de cette somme pour les institutions de charité et avec l'autre je m'installe dans un château que je suis actuellement à me faire bâtrir sur le rivage de la mer à Popon.

AGUE CRAITE.
Lévis, juillet 1890.

LE SEXE FAIBLE



(Une discussion de Cricket.)

Monsieur Charles Petit Poucet. — Je vous dis, mademoiselle Six pieds de long, que ça prend un homme pour jouer au Cricket.